

## Décision

Direction des affaires  
financières

### Objet : Tarifs de locations faculté de Médecine 2018

Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

#### DECIDE :

Sont approuvés conformément à l'annexe jointe les tarifs de location du site de Médecine.

La prise d'effet est fixée au 1er septembre 2018.

+33 2 47 36 66 03  
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

#### UNIVERSITÉ DE TOURS

 Direction des affaires financières  
 60 rue du Plat d'Étain-BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr



Notification à :  
Mme l'Agent comptable

Le Président,



Philippe VENDRIX

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

### du conseil de faculté

Séance plénière du 05 mars 2018

Président : Pr Patrice DIOT, Doyen

Avis sur les tarifs de location des locaux de la faculté de médecine.

#### TARIFS DE LOCATION au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le tarif « 1/2 journée » est appliqué pour une réservation dont la durée est inférieure ou égale à 5 heures.

SITE TONNELLE		SEMAINE								WEEK-END			
		1/2 journée				Journée				1/2 journée		Journée	
		Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	HT	TTC	HT	TTC
	Capa.	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Hall		100	120	100	120	180	216	180	216	150	180	270	324
Amphi A	118	115	138	130	156	230	276	230	276	195	234	345	414
Amphi B	117	115	138	130	156	230	276	230	276	195	234	345	414
Amphi C	117	115	138	130	156	230	276	230	276	195	234	345	414
Amphi D	117	115	138	130	156	230	276	230	276	195	234	345	414
Grand Amphi	600	450	540	450	540	600	720	600	720	675	810	900	1080
Conf. 1	60	100	120	100	120	150	180	150	180	150	180	225	270
Conf. 2	80	100	120	100	120	150	180	150	180	150	180	225	270
Salle de cours	± 48	80	96	80	96	110	132	110	132	120	144	180	216

SITE LA RICHE		SEMAINE								WEEK-END			
		1/2 journée				Journée				1/2 journée		Journée	
		Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	Actuel	Proposition	HT	TTC	HT	TTC
	Capa.	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Hall		100	120	180	216	180	216	270	324	225	270	405	486
Amphi Gargantua	454	450	540	450	540	600	720	600	720	675	810	900	1080
Amphi Pantagruel	454	450	540	450	540	600	720	600	720	675	810	900	1080
Salle de cours	56/96	80	96	100	120	110	132	130	156	150	180	195	234

ASSISTANCE AUDIOVISUELLE (coût horaire / agent)	Actuel		Proposition	
	HT	TTC	HT	TTC
Semaine	30	36	35	42
Après 17h ou le samedi	35	42	40	48

*Les tarifs s'appliquent également au travail préparatoire.*

**Avis favorable à l'unanimité**

Tours, le 06/03/2018

Le Doyen,



Patrice DIOT

La responsable administrative,



Fanny BOBLETER